

# COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL DU 14 MARS 2023

Le 14 Mars 2023 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au secrétariat de mairie sous la présidence de Monsieur MORREEL Hubert, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Madame CLEMENT Emilie absente excusée.

Est élu secrétaire : Monsieur RIMAURO Jean

Le CR de la précédente réunion du 18 janvier 2023 est validé à l'unanimité des membres présents.

## **N°724 : Compte de Gestion 2022 du Service des Eaux**

Le Compte de Gestion, établi par Monsieur le Trésorier municipal est distribué, commenté, puis validé.

## **N° 725 : Compte Administratif du Service des Eaux 2022**

Le Compte Administratif du Service des Eaux de 2022 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

ANNEE 2022	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	+ 7 334.45€	+2 496.27€	+9 830.72€
DEPENSES	-3 028.00€	-2 983.03€	-6 011.03€
RESULTAT	+4 306.45€	-486.76€	+3 829.69€
REPORT	-6 700.27€	+25 170.77€	+18 470.50€
CUMUL	-2 393.82€	+24 684.01€	+22 290.19€

Après vérification, le Compte Administratif 2022 du Service des Eaux est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **N°726 : Vote du Budget Primitif 2023 du Service des Eaux**

Le budget Primitif du Service des eaux de l'année 2023 est présenté aux membres du Conseil Municipal

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
002 Déficit reporté	2 393.82€	74 subvention d'exploitation	0€
68 Dotations aux amortissements	2 496.27€	75 redevance de Veolia	5 254.17€
66 Intérêts emprunts	364.08€		
<b>TOTAL</b>	<b>5 254.17€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 254.17€</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 Capital emprunts	3 200.00€	001 Excédent reporté	24 684.01€
23 Immobilisations	23 980.28€	2803- 28156	2 496.27€
<b>TOTAL</b>	<b>27 180.28€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 180.28€</b>

Le Budget Primitif 2023 du Service des eaux est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

## **727 : Vote des taux d'imposition taxes locales**

Le Conseil Municipal après de nombreuses hésitations et discussions et finalement en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide cependant de maintenir les taux pour l'année 2023 :

Taux de la TAXE SUR LE FONCIER BATI	37.03%
Taux de la TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	46,99 %
Taux de la TAXE D'HABITATION	16.37%

**N°727 I : Subventions aux associations :**

Après analyse des diverses demandes, les subventions ci-après sont adoptées :

- ✓ CCAS : 1 000€
- ✓ ADNS : 50€
- ✓ A.P.E Savy-Berles : 100€
- ✓ Association des Chasseurs : 100€
- ✓ Chroniqueurs de l'Atrébatie : 50€
- ✓ Club de l'Amitié : 100€
- ✓ Fondation du Patrimoine : 100€
- ✓ IRCL de Lille : 50€
- ✓ P.E.P 62 : 50€
- ✓ Randonneurs de l'Atrébatie : 100€
- ✓ S.C.A Aubigny : 100€
- ✓ NORIA : 50€
- ✓ APE Savy Berles, subvention spécifique pour l'organisation d'un séjour à la neige : 50 € par enfants soit 1 000€
- ✓ CPIE de l'Artois : 100€
- ✓ Berles-Monchel, un Parc, un Château : 100€

**TOTAL : 3 050€**

**N°727 II: Vote du Compte de gestion 2022 de la commune**

Le Compte de Gestion, établi par Monsieur le Trésorier municipal est distribué, commenté, puis validé.

**N° 727 III : Compte Administratif de la commune 2022**

Le Compte Administratif de la Commune de 2022 est présenté aux membres du Conseil Municipal.

<b>ANNEE 2022</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
RECETTES	+ 315 481.10€	+150 877.57€	+ 466 358.67€
DEPENSES	-211 753.54€	-375 542.16€	-587 295.70€
RESULTAT	+103 727.56€	-224 664.59€	-120 937.03€
REPORT	+ 320 999.67€	+238 676.53€	+559 676.20€
CUMUL	+ 424 727.23€	+ 14 011.94€	+ 438739.17€

Recettes à réaliser :591 971.31€

Dépenses à réaliser :409 000€

Excédent de financement d'investissement : 196 983.25€

Excédent de fonctionnement à reporter : 424 727.23€

Après vérification, le Compte Administratif 2022 de la commune est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **N°728 : Divers**

- Suite à l'entrevue avec M. le Secrétaire général de la Préfecture, un dossier de demande de subvention « Fonds vert » est en cours de rédaction pour les travaux de la Peupleraie
- Un recensement de notre population a été effectué avec quelques difficultés parfois. Les résultats ne nous parviendront qu'en fin d'année.
- Des demandes de subventions pour le terrain multisports sont également à prévoir.
- L'atelier technique se dégrade et devient trop exigü. Une réflexion est à mener sur son agrandissement, l'achat d'une parcelle à la famille Cuvillier étant à finaliser au préalable.
- Des nouveaux jeux pourraient être installés à l'aire de jeux.
- Ces dernières propositions seront examinées lors du vote de la section investissement du budget primitif communal.
- La demande d'installation d'un marché 1 à 2 fois par mois émanant de Me Quiénot est validée face à la salle d'Activités. Il s'agirait de produits locaux, frais et de qualité favorisant les producteurs locaux.
- La date du repas des Aînés est prévue fin novembre.

### **N°729 : Fermeture d'une classe**

- Cette décision a été prise malgré plusieurs courriers étayés d'arguments nombreux, pertinents mentionnant notamment une évolution immobilière importante dans un avenir proche. Un soutien des Parents d'élèves, de « politiques » n'a pas plus été entendu. Tout au plus, la situation pourra être réexaminée à la rentrée : il nous faut trouver tous les moyens pour attirer un maximum d'élèves.

### **N°730 : Proposition de M. HG Caresmel**

Celui-ci a décidé de mettre en vente 6 terrains à bâtir d'environ 1000m<sup>2</sup> avec 20 m de façade face à la rue Principale. Parallèlement, il se propose de faire don à la commune du reste du fond de la parcelle d'environ 6000m<sup>2</sup> non constructible le long de la Scarpe. En contrepartie, il demande l'entretien de cette parcelle, du chemin d'accès qui débouche sur la rue Principale ; il souhaite également laisser l'accès au terrain cédé aux futurs propriétaires des 6 lots ainsi qu'aux locataires du 10 rue d'Eau.

Cette proposition, bien qu'alléchante, suscite aussi des interrogations : Qu'en est-il de l'entretien du chemin ? Ne serait-il pas possible de disposer également, en bout de parcelle côté ouest, d'une petite partie de la parcelle appartenant au 10 rue d'Eau, permettant ainsi le franchissement de la rivière par un pont et ainsi rejoindre la rue d'Eau, la Planquette et la Peupleraie, réalisant ainsi une sorte de boucle verte.

Des oppositions concernant le coût d'entretien d'un tel terrain sont émises. Une réflexion concernant son éventuelle utilisation est à mener. Des précisions complémentaires seront sollicitées auprès de M. Caresmel.

